



Pôle développement économique
Direction Projets économiques
Centre Politiques partenariales
et données économiques

ASSOCIATION PROD'INNOV
Avenant n°1 à la convention du 10 juillet 2009

Entre, d'une part,

- **l'Association Prod'Innov**, représentée par son Président, M. Alain COUGRAND, domiciliée 37, Avenue du Général de Larminat – 33001 Bordeaux Cedex, dûment habilitée aux présentes par décision de l'assemblée générale du ,

et, d'autre part,

- **la Communauté Urbaine de Bordeaux**, représentée par son Président, Monsieur Vincent FELTESSE, dûment habilitée aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté n° du 2009 et domiciliée Esplanade Charles de Gaulle – 33076 Bordeaux Cedex.

Vu la délibération n° 2009/0273 du Conseil de Communauté du 29 mai 2009 approuvant le plan d'actions 2009 de l'association Prod'Innov et l'allocation d'une subvention d'un montant de 32 000 € pour sa réalisation,

Vu la convention en date du 10 juillet 2009 passée entre la Communauté Urbaine et l'association Prod'Innov,

Considérant le programme d'actions réalisé par l'association Prod'Innov en 2009,

Il est convenu et arrêté ce qui suit,

ARTICLE 1 :

L'article 2 intitulé « Montant de la subvention », 1^{er} alinéa de la convention du 10 juillet 2009 signée entre l'association Prod'Innov et la Communauté Urbaine est modifié comme suit :

« Pour 2009, le montant des dépenses prévisionnelles retenu s'élève à 313 000 € H.T. »

ARTICLE 2 :

Toutes les autres dispositions, non modifiées par le présent avenant, demeurent applicables de plein droit.

Fait à Bordeaux, le

Le Président de l'Association
Prod'Innov

Alain COUGRAND

Pour le Président de la Communauté Urbaine
et par délégation,
le Vice-Président,

Jean- Jacques BE NOIT